

Règlement du vide-greniers

Le matériel d'exposition (tréteaux, tables...) est à fournir par l'exposant.

L'exposant est responsable des objets mis en vente.

L'exposant s'engage à ne pas vendre d'animaux sauf naturalisés.

Les groupes d'exposants doivent arriver ensemble pour faciliter l'organisation.

Les exposants peuvent stationner un ou plusieurs véhicules selon la longueur réservée.

Composition du dossier

Bulletin d'inscription complété et signé.

Chèque complété et signé à l'ordre de "F.D.L.C.".

Copie de la carte d'identité.

À RENVOYER À L'ADRESSE :

Les Fêlés de la Courroie
61 rue d'Anjou
Villedieu la Blouère
49450 Beaupréau en Mauges

WWW.CLUB.QUOMODO.COM/LESFELESDELACOURROIE

RENSEIGNEMENTS AU 09 50 01 43 85 OU 02 41 30 81 46

Au stade de foot de Villedieu / Buvette et restauration sur place
Accueil des exposants de 6h à 9h



Emplacement
exposant 1€/m.
Vendu par longueur
de 4 mètres linéaires



Nom et prénom

Adresse

Code postal

Ville

TÉL.

Mail

Cochez la longueur en mètre que vous désirez : (1€ le mètre linéaire)

4

8

12

16

20

24

Soit

€

Date

Signature

